



Lettre ouverte au président de la République

*Peut-on sacrifier la souveraineté nationale
en matière de spatial sur l'autel du profit ?*

En 1961, s'invitant ainsi dans le jeu de ping-pong que se livrent l'Union Soviétique et les Etats Unis d'Amérique, le général de Gaulle décide que la France doit s'engager à son tour dans la conquête spatiale. Puis, au début des années '70, la France se voit contrainte de jouer un rôle prépondérant dans la filière Ariane.

Le spatial français : un choix stratégique

- Dans le cas des lanceurs, pour se libérer des restrictions imposées par les Américains à l'utilisation des satellites géostationnaires dont ils avaient le monopole du lancement dans les années '70.
- Par ailleurs, pour développer une ingénierie spécifique pour l'observation depuis l'espace ; mais également pour sortir la recherche et les technologies sur les fusées encore balbutiantes en Europe, d'une empreinte exclusivement militaire, et leur permettre un développement civil ; enfin, pour s'affranchir d'une tutelle étrangère pour l'accès à l'espace.

Pour ce faire, est créé, le 19 décembre 1961, le Centre National d'Études Spatiales (CNES), organisme public, auquel est donnée la mission de préparer le programme spatial de l'Etat français, de constituer les compétences nécessaires pour le réaliser mais également de développer une industrie performante pour porter les réalisations du futur.

Ces déclarations d'intention ont été suivies des faits ; l'industrie française du spatial en naîtra (Aérospatiale, Matra, Alcatel, la Société Européenne de Propulsion (SEP) ... qui donneront naissance à Thales Alenia Space, Airbus Defense and Space, Safran, etc.) ; quelques pays européens puis, quasiment tous progressivement, rejoindront la France ; l'Agence Spatiale Européenne (ESA) les regroupera et leur plus beau fleuron collectif sera la filière Ariane, lancée depuis le port spatial de Kourou en Guyane française et commercialisée par la société Arianespace. **Aujourd'hui, Ariane 5 est le lanceur le plus fiable au monde et l'industrie européenne du spatial une des plus compétentes.**

Un demi-siècle d'investissement ... public !

Le spatial est une activité qui exige de gros investissements. Ils sont en grande partie portés par l'impôt. Insistons : Toute activité spatiale dans le monde s'appuie sur des financements d'état. Entretenir une base spatiale comme celle de Kourou, continuer à développer des compétences et les entretenir dans le domaine des satellites, des lanceurs, des ballons, mettre en œuvre un lanceur comme Ariane, etc. sont des choix stratégiques : ceux d'une autonomie d'accès à l'espace et donc une garantie que les citoyens européens pourront continuer de bénéficier des produits qui en découlent (météorologie (METOP), localisation (GALILEO), connaissance de l'atmosphère et observation de la Terre (filiale SPOT, PLEIADES), astrophysique (PLANCK), télévision (EUTELSAT), etc.) ; mais également que la Défense Nationale pourra prendre des décisions stratégiques sans nécessairement être dépendante d'informations extérieures, même alliées.

Le domaine spatial est donc un enjeu de souveraineté. Or, qui dit souveraineté dit Etat. C'est en effet l'Etat français (au travers du CNES) pour la politique nationale, et les Etats européens dans le cas de l'ESA, qui impulsent les choix stratégiques dans ce domaine. Ce sont également ces entités institutionnelles qui exercent un contrôle régalien sur la partie de l'impôt dévolue aux activités spatiales.

Un magnifique cadeau ... au privé !

Monsieur le Président, 16 juin dernier, vous receviez à l'Elysée les présidents du CNES et d'Arianespace (à 35% détenue par le CNES) ainsi que le président directeur général de l'ESA, accompagnés des représentants des sociétés Airbus et Safran ; ces derniers venaient vous annoncer leur ambition de faire désormais cause commune dans les futurs développements du lanceur Ariane, sous le regard bienveillant des trois premiers. Votre communiqué de presse relate que vous avez « *salué l'ambition commune affichée par les groupes Airbus et Safran* » et qu'il s'agit, selon vos dires, d'une « *étape majeure vers la consolidation de la filière spatiale européenne, génératrice d'emploi, porteuse d'avenir, et élément de souveraineté.* »

Monsieur le Président Hollande, ne faites pas d'une erreur une faute...

Le 08 juillet à Toulouse, nous, représentants CGT de toutes les entreprises publiques et privées peu ou prou investies dans le domaine spatial nous sommes réunis pour rédiger cette lettre ouverte, résolu à agir le plus rapidement possible afin que ce que nous considérons comme une erreur d'appréciation de votre part ne se commue pas en faute grave ...

En effet,

- 1) Le monde économique dans lequel nous vivons aujourd'hui ne jure que par la concurrence ; celle-ci, parée de toutes les vertus, permet, selon ses promoteurs, d'ajuster les prix à leur juste valeur. Or, les entreprises Airbus et Safran sont venues vous annoncer la création d'un monopole. **Quel sera le poids des institutions publiques contre une entité industrielle de cette ampleur ?**

- 2) Le motif invoqué par les industriels promoteurs de cette fusion est un coût trop élevé de la filière Ariane, mettant en péril sa « compétitivité », notamment depuis l'arrivée sur le marché du lanceur étatsunien Space-X dont le président du CNES se plaît à schématiser ainsi l'unité de production : « *des tôles y entrent, un lanceur en sort* ». Vous ne pouvez ignorer, Monsieur le Président que la multitude de lieux de fabrication des éléments de la fusée Ariane et sa complexité en termes d'organisation sont les conséquences du fonctionnement de l'ESA. En effet, un retour géographique industriel est établi en proportion du financement apporté par chaque pays membre. **Comment le nouveau consortium réussira-t-il à concilier ce qui est un des fondements de l'Europe spatiale et une organisation prétendument plus efficace dans laquelle ne subsistera qu'une poignée d'industriels ? Qu'en pensent d'ailleurs les autres grands pays contributeurs de l'ESA (l'Allemagne, l'Italie, le Royaume Uni) ?**
- 3) La politique stratégique en matière de lancement est aujourd'hui proposée par la Direction des Lanceurs du CNES (DLA) et le lanceur Ariane commercialisé par la société Arianespace, au tiers appartenant à l'Etat français. Vos interlocuteurs industriels ne cachent pas leur intention de prendre la main sur le volet stratégique de définition de cette politique (DLA) et sur son volet commercial (Arianespace). Vous vous apprêtez d'ailleurs à mettre Arianespace dans la corbeille de la mariée, au prétexte que les questions de participation de la part du CNES « *ne doivent pas être un frein* ». **Sur quels critères pensez-vous que s'établiront les choix stratégiques futurs en matière de lanceurs, choix élaborés par des industriels dont la seule ambition, telle est leur essence, est de maximiser leurs profits ?**

Aujourd'hui les lanceurs, demain les satellites ... ?

Une fois la co-entreprise créée dans le domaine des lanceurs, pourquoi s'arrêter en si bon chemin ?

- 4) Le volet « satellite » du spatial européen représente une manne financière colossale et la co-entreprise sur les lanceurs pourrait bien en cacher une autre sur les satellites ! C'est d'ailleurs le souhait formulé par le Délégué Général à l'Armement Laurent Collet-Billon le 1^e juillet au Sénat.

Une fois abandonnée la souveraineté sur les lanceurs, abandonnez-vous également celle sur les satellites ? Quel sera alors le poids des institutionnels pour faire prévaloir des choix de développement de satellites au profit du citoyen Français et européen si la vente d'un nième satellite de télécommunication à un pays tiers est plus profitable ?

Un monopole privé en charge du développement des missiles nucléaires !?

- 5) Les industriels investis dans la création de la co-entreprise ne sont pas exclusivement des acteurs du spatial ; les domaines de compétence étant proches de ceux de l'armement, la Défense Française, par le biais de la Direction Générale de l'Armement (DGA) leur a confié nombre de développements stratégiques.

N'est-il pas alors légitime de s'interroger sur les conséquences de la création d'un monopole industriel dont les entreprises fondatrices ont entre les mains le développement du missile balistique stratégique nucléaire M 51 ?

Et la casse sociale ?

Votre communiqué de presse rappelle que l'industrie du spatial représente 16 000 emplois en France (environ 10 fois plus en Europe). Dès sa constitution, la co-entreprise monopolistique fera ses comptes de doublons de postes en stratégie, en développement, en production, en commerce. Par ailleurs, en regroupant ses compétences, elle n'aura que faire de celles présentes dans des entreprises aujourd'hui concurrentes ...

Avez-vous fait l'évaluation du nombre de salariés issu de ce choix hasardeux qui viendront grossir les rangs des plus de 10% de la population active déjà en recherche d'emploi ? Avez-vous fait une étude d'impact sur les sites industriels, leur pérennité et les conséquences dans les territoires ?

Monsieur le Président, en donnant votre agrément à cette fusion au cours de la réunion du 16 juin, non seulement vous avez bafoué le principe démocratique (aucune consultation parlementaire), vous avez accepté tacitement que le principe du « dialogue social » le soit aussi (aucune consultation d'organisation des salariés concernés), mais vous avez donné de bonne grâce les clés de la politique spatiale française et européenne à un consortium industriel décomplexé dont les motivations auront bien du mal à rencontrer celles du bien commun.

Depuis plus d'un demi-siècle maintenant, de lourds investissements publics, qui se chiffrent en dizaines de milliards, ont été consentis par les citoyens Français et européens pour le développement du secteur spatial. Les partenaires industriels en ont certes profité, mais sous le contrôle technique et financier d'acteurs publics. Le désengagement de l'Etat (des Etats) dans ce domaine plus que dans tout autre est une spoliation des citoyens des biens publics passés. Et l'engagement que vous avez pris à l'endroit du futur monopole de couvrir les pertes en cas d'échec (par exemple du futur lanceur) est une invitation au pillage des fonds publics futurs.

La CGT revendique le retrait de ce projet et l'ouverture d'un véritable débat national sur le maintien d'une stratégie spatiale élaborée et pilotée par une instance publique ainsi que sur les choix techniques et les niveaux d'engagement budgétaires associés. Cette stratégie prenant en considération les besoins des citoyens Français et européens mais également la nature et l'ampleur des emplois associés.

Dans ce sens nous sommes prêt à débattre, argumenter et proposer de tout sujet ayant trait à l'avenir du secteur spatial, y compris de potentielles coopérations entre industriels permettant une meilleure efficacité, dès lors que seront engagés, d'une part un débat parlementaire, d'autre part la consultation des organisations de salariés de chaque entreprise concernée.

Monsieur le Président, il est de toute façon indispensable, du point de vue du rôle de l'Etat et du bien commun, que vous interveniez en tant que représentant des intérêts supérieurs de la Nation, au-delà des seuls intérêts financiers privés, pour que ce projet industriel soit immédiatement abandonné.



<http://intra.space.corp/cgt.html>



05 62 19 59 37



cgt_tlse@astrium.eads.net